

Affiché le 16/10/2020



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE LA VIENNE**

Service Habitat,
Urbanisme et Territoires

Poitiers, le **15 OCT. 2020**

Le Directeur Départemental des Territoires

à

Mesdames et Messieurs les Maires

Objet : Arrêté préfectoral délimitant les communes contaminées par les termites ou susceptibles de l'être dans le département de la Vienne

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, l'arrêté préfectoral n° 2020-DDT-362 délimitant les zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme dans le département de la Vienne.

Ce nouvel arrêté vient actualiser la définition du périmètre de vigilance autour du risque « termites » pour les bâtiments.

Tous les renseignements utiles à vos administrés et services techniques sont compilés sur le site internet « les services de l'État dans la Vienne » à l'adresse suivante : <http://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-et-logement/Logement-construction/Qualite-de-la-construction/Risques-et-securite-des-constructions/Lutte-contre-les-termites-et-autres-insectes-xylophages>.

Le Pôle Immobilier et Qualité de la Construction du Service Habitat, Urbanisme et Territoires de la Direction Départementale des Territoires reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires ou pour vous conseiller dans vos démarches (ddt-shlc-piqc@vienne.gouv.fr).

Le chef du Pôle Immobilier et
Qualité de la Construction

Jean-Yves MOUGNAUD

ARTICLE 8 - L'arrêté n° 2017-DDT-161 du 8 mars 2017 portant délimitation des zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme dans le département de la Vienne, est abrogé.

ARTICLE 9 - Le secrétaire général de la Préfecture de la Vienne, les sous-Préfets des arrondissements concernés, les maires des communes concernées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de l'État.

La préfète

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Chantal CASTELNOT', written over a diagonal line that extends from the bottom left towards the top right.

Chantal CASTELNOT